

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 25 août 2016

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-3970-2016 – Gaz Métro - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz métro à compter du 1er octobre 2016 – Informations du ROEE pour la planification de l'audience
ND : 1001-095**

Chère consœur,

Par la présente, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) transmet les informations utiles à la planification de l'audience, tel que requis par la Régie dans sa correspondance datée du 15 août 2016. Le ROEE entend participer activement aux audiences, en concentrant ses efforts en particulier sur le processus de consultation réglementaire et l'efficacité énergétique.

1. Moyens préliminaires

Le ROEE n'entend pas présenter de moyens préliminaires.

2. Les contre-interrogatoires

Le ROEE prévoit 65 minutes afin de contre-interroger les témoins de Gaz Métro.

- Dans le cadre du panel portant sur les faits saillants, le ROEE prévoit 10 minutes afin de contre-interroger M. Patrick Cabana.
- Dans le cadre du panel 2 portant sur le processus de consultation réglementaire, le ROEE prévoit 15 minutes pour contre-interroger M. Dave Rhéaume.
- En dernier lieu, le ROEE prévoit 40 minutes pour contre-interroger les témoins du panel 9 au sujet de l'efficacité énergétique.

Ceci étant dit, selon l'évolution de la preuve, le ROEÉ se réserve également le droit de contre-interroger brièvement les témoins des autres panels de Gaz Métro ainsi que ceux des intervenants au dossier.

3. Les témoins

Le ROEÉ fera entendre deux témoins ordinaires, soit M. Bertrand Schepper, et M. Jean-Pierre Finet, analystes externes en énergie pour le ROEÉ.

4. Adoption et présentation sommaire de la preuve du ROEÉ

Le ROEÉ prévoit avoir besoin de 30 minutes pour l'adoption et la présentation sommaire de sa preuve.

Les indications quant à la présentation de la preuve conjointe du GRAME et du ROEÉ sont fournies par la procureure du GRAME.

5. Temps prévu pour l'argumentation

Le ROEÉ prévoit avoir besoin de 30 minutes pour présenter son argumentation.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/na
cc. (par courriel)
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro
Jean-Pierre Finet, Analyste
Bertrand Schepper, Analyste
Laurence Leduc-Primeau, Coordinatrice ROEÉ
Me Geneviève Paquet, GRAME